



**Mediterranean
Action Plan**
Barcelona
Convention



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N°33/2026_SPA/RAC_FishEBM Med

Sélection d'une organisation de la société civile pour contribuer à la mise en œuvre de l'action pilote NAP+ Tunisie – composante1 :

« Restauration écologique par immersion de récifs artificiels et gouvernance participative dans la future Aire Marine et Côtière Protégée des îlots nord de Kerkennah »

Août 2026

Ce document est uniquement disponible en français

I- Contexte

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) a été créé par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone afin d'appuyer les pays méditerranéens dans la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la Diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).

Basé en Tunisie depuis 1985, le SPA/RAC œuvre sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) – Convention de Barcelone.

Le Centre contribue à la conservation de la biodiversité marine et côtière méditerranéenne, au développement et à la gestion efficace des aires marines protégées, ainsi qu'à la promotion de l'utilisation durable des ressources marines.

Pour plus d'informations : www.spa-rac.org

Le projet FishEBM MED

Le projet « Fisheries and Ecosystem-Based Management for the Blue Economy in the Mediterranean » (FishEBM MED) est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF) et mis en œuvre conjointement par la FAO, le PNUE/PAM-SPA/RAC et la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM).

Le projet vise à promouvoir une gestion durable des pêcheries méditerranéennes fondée sur l'approche écosystémique, en conciliant la conservation de la biodiversité marine avec le développement d'une économie bleue durable.

Dans ce cadre, le projet accompagne plusieurs pays méditerranéens dans l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'Action Nationaux pour l'Économie Bleue dans le secteur de la pêche (NAP+), en soutenant des actions pilotes permettant de tester des approches innovantes, de renforcer les capacités nationales et de produire des enseignements favorisant leur réplique à plus grande échelle.

Action pilote NAP+ Tunisie

L'archipel de Kerkennah constitue l'un des territoires les plus emblématiques de la pêche artisanale en Tunisie et en Méditerranée. Les îlots nord de l'archipel, caractérisés par des eaux peu profondes, des herbiers de Posidonie et des habitats marins d'une grande richesse écologique, font actuellement l'objet d'un processus de création d'une Aire Marine et Côtière Protégée (AMCP). Cette initiative vise à préserver les écosystèmes marins, renforcer la résilience des habitats côtiers et promouvoir une gestion durable des ressources halieutiques.

Malgré cette richesse écologique, la zone est confrontée à de nombreuses pressions, notamment la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), certaines pratiques de

pêche destructrices et la dégradation progressive des habitats benthiques. Ces pressions compromettent la biodiversité marine ainsi que la durabilité des activités de pêche artisanale.

Dans le cadre de sa Stratégie nationale d'économie bleue, la Tunisie, à travers le Ministère de l'environnement, a bénéficié de l'appui de la Banque mondiale pour réaliser un diagnostic des opportunités et des contraintes. Cette démarche a mis en lumière trois secteurs clés liés à la mer et au littoral : le tourisme balnéaire, la pêche et l'aquaculture, ainsi que le transport maritime. Une feuille de route a ensuite permis d'identifier des activités prioritaires pour promouvoir l'investissement dans ces secteurs, tout en agissant pour la protection de l'environnement, la résilience et l'adaptation au climat.

Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie nationale de la transition écologique, notamment la mesure 19 « Kerkennah modèle de transition écologique », une étude sur la vulnérabilité climatique de l'archipel et l'analyse économique et financière pour le développement de l'économie bleue a été menée. Celle-ci axée sur deux objectifs : le développement durable des filières bleues, en particulier la pêche et l'écotourisme et la prévention des menaces environnementales, notamment l'érosion côtière et la pollution plastique.

Cette étude a débouché sur un plan d'investissement pour l'archipel, ciblant le déploiement de récifs artificiels comme action prioritaire. Cette intervention vise à restaurer les habitats dégradés, à limiter les impacts de certaines pratiques de pêche et à renforcer la résilience des écosystèmes marins

S'inscrivant dans cette dynamique, le projet FishEBM MED soutient la mise en œuvre d'une action pilote démonstrative de gestion écosystémique des pêcheries, combinant restauration écologique, gouvernance participative, suivi scientifique et valorisation des résultats. Cette action contribuera à alimenter le processus d'élaboration du Plan d'Action National pour l'Économie Bleue dans le secteur de la pêche (NAP+) en Tunisie, en démontrant concrètement comment des solutions fondées sur les écosystèmes peuvent être intégrées dans la planification et la gestion durable des pêcheries

Afin de mobiliser des compétences complémentaires, cette action pilote est structurée en deux composantes, mises en œuvre à travers deux appels à manifestation d'intérêt distincts.

- La première composante, objet du présent appel, porte sur la restauration écologique et la gouvernance participative. Elle comprend la concertation avec les pêcheurs et les parties prenantes, les activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire, l'acquisition, le transport et l'immersion des récifs artificiels, ainsi que l'organisation d'un atelier national de capitalisation et de partage d'expériences.
- La seconde composante, qui fera l'objet d'un appel distinct, est consacrée au suivi écologique et à la valorisation de l'action pilote. Elle comprend notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole de suivi écologique, la création d'un sentier sous-marin, les activités de communication et de sensibilisation, ainsi que la mise en place et l'animation d'un espace communautaire dédié aux femmes de la pêche artisanale.

Les deux composantes seront mises en œuvre de manière complémentaire et sous la coordination technique du SPA/RAC afin d'assurer la cohérence de l'action pilote et d'optimiser les synergies entre les partenaires sélectionnés.

II- Objet de l'appel

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner une organisation de la société civile légalement établie en Tunisie pour assurer la mise en œuvre de la **première composante** de l'action pilote démonstrative de gestion écosystémique des pêcheries à travers l'immersion de récifs artificiels et la gouvernance participative dans la future Aire Marine et Côtière Protégée (AMCP) des îlots nord de Kerkennah.

Cette action est mise en œuvre dans le cadre du projet FishEBM MED et contribue au processus d'élaboration du Plan d'Action National pour l'Économie Bleue dans le secteur de la pêche (NAP+) en Tunisie.

L'organisation sélectionnée sera chargée de mettre en œuvre, en étroite collaboration avec le SPA/RAC, les autorités nationales compétentes, les parties prenantes locales et l'organisation responsable de la composante 2, un ensemble d'activités visant notamment à :

- Organiser la concertation avec les pêcheurs, les organisations professionnelles et les autres parties prenantes concernées ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de mobilisation communautaire en faveur de la gestion durable des ressources halieutiques et de la lutte contre la pêche INN ;
- Assurer l'acquisition, la réception, le transport et l'immersion des récifs artificiels, conformément aux spécifications techniques définies dans le cadre de l'action pilote ;
- Assurer le suivi technique des opérations d'immersion et veiller à leur bonne exécution ;
- Organiser un atelier national de capitalisation et de partage d'expériences réunissant les principales parties prenantes concernées par les récifs artificiels, la restauration des habitats marins et la gestion durable des pêcheries ;
- Documenter les activités mises en œuvre, les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et les bonnes pratiques identifiées afin d'alimenter les travaux du projet FishEBM MED.

La composante 1 de l'action pilote est conçue comme une action démonstrative visant à tester une approche intégrée combinant restauration écologique et gouvernance participative. Son objectif est de démontrer la faisabilité opérationnelle d'une solution fondée sur les écosystèmes permettant de restaurer les habitats marins, de renforcer l'implication des communautés locales et de contribuer à une gestion durable des pêcheries.

L'organisation sélectionnée travaillera en étroite coordination avec l'organisation responsable de la composante 2 afin d'assurer la complémentarité entre les activités de restauration écologique, de mobilisation des parties prenantes, de suivi écologique, de communication et de valorisation des résultats.

III- Critères d'éligibilité

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux organisations de la société civile légalement constituées et enregistrées en Tunisie, notamment les associations et autres organisations à but non lucratif éligibles à recevoir un transfert financier dans le cadre des procédures du SPA/RAC.

Pour être éligibles, les candidats doivent satisfaire aux conditions minimales suivantes :

- Être une organisation légalement enregistrée en Tunisie, conformément à la législation nationale en vigueur.
- Être inscrits dans la plateforme dédiée aux Organisations Non Gouvernementales sur le site web du Ministère de l'Environnement.
- Justifier d'au moins trois (3) années d'expérience dans la mise en œuvre de projets en lien avec un ou plusieurs des domaines suivants :
 - conservation de la biodiversité marine et côtière ;
 - gestion durable des ressources halieutiques ;
 - restauration des écosystèmes marins ;
 - aires marines et côtières protégées ;
 - économie bleue ;
 - gouvernance participative ou gestion communautaire des ressources naturelles ;
 - sensibilisation environnementale et mobilisation des parties prenantes.
- Démontrer une expérience dans l'organisation et l'animation de consultations, d'ateliers participatifs, de campagnes de sensibilisation ou d'autres activités de mobilisation communautaire impliquant les pêcheurs, les organisations professionnelles ou les communautés locales.
- Démontrer une capacité à coordonner des activités de terrain impliquant plusieurs parties prenantes, y compris des prestataires techniques, des autorités publiques et des communautés locales.
- Disposer, en interne ou à travers des partenariats ou des prestations de services, des compétences techniques et opérationnelles nécessaires à l'acquisition, au transport et à l'immersion de récifs artificiels, conformément à la réglementation nationale applicable et aux spécifications techniques définies dans le cadre de l'action pilote.

Les candidats démontrant une bonne connaissance de l'archipel de Kerkennah, de ses communautés de pêche artisanale, des enjeux liés à la future Aire Marine et Côtière Protégée des îlots nord de Kerkennah ainsi qu'une expérience dans des projets de restauration écologique marine ou de gestion participative des ressources marines bénéficieront d'un avantage lors de l'évaluation des candidatures.

IV- Portée de la mission

L'organisation sélectionnée sera responsable de la mise en œuvre des activités relevant de la composante 1 de l'action pilote démonstrative dans la future Aire Marine et Côtière Protégée des îlots nord de Kerkennah, sous la supervision du SPA/RAC et en étroite collaboration avec

les autorités nationales compétentes, l'organisation sélectionnée pour la mise en œuvre de la composante 2 ainsi que les autres partenaires concernés.

Les résultats attendus et les principales activités sont présentés ci-dessous.

Résultat attendu 1 : Les activités de la composante 1 sont préparées et coordonnées avec les partenaires concernés

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Coorganiser une réunion de lancement de l'action pilote avec le SPA/RAC et l'organisation chargée de la composante 2 ;
- Élaborer un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre des activités ;
- Identifier et mobiliser les principales parties prenantes concernées ;
- Assurer une coordination régulière avec le SPA/RAC, les autorités compétentes et les autres partenaires impliqués dans l'action pilote ;
- Identifier les besoins techniques, logistiques et opérationnels nécessaires à la bonne mise en œuvre des activités.

Résultat attendu 2 : Les parties prenantes locales sont mobilisées et impliquées dans la mise en œuvre de l'action pilote

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Organiser les consultations avec les pêcheurs, leurs organisations professionnelles et les autres parties prenantes concernées ;
- Concevoir et mettre en œuvre des activités de sensibilisation sur la restauration des habitats marins, la lutte contre la pêche INN et la gestion durable des ressources halieutiques ;
- Faciliter le dialogue entre les différents acteurs afin de favoriser l'appropriation locale de l'action pilote ;
- Documenter les résultats des consultations et les recommandations formulées par les parties prenantes.

Résultat attendu 3 : Les récifs artificiels sont acquis, transportés et immergés conformément aux exigences techniques et réglementaires

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Assurer l'acquisition des récifs artificiels conformément aux spécifications techniques définies dans le cadre de l'action pilote.
- Organiser leur transport et réception jusqu'au site d'immersion ;
- Assurer, en coordination avec le SPA/RAC et les autorités nationales compétentes, toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'immersion, y compris l'obtention des autorisations requises, le cas échéant ;
- Mobiliser les moyens logistiques, humains et techniques nécessaires à l'immersion des récifs artificiels ;
- Superviser les opérations d'immersion et veiller à leur bonne exécution dans le respect des normes de sécurité et de protection de l'environnement ;

- Documenter les opérations réalisées et produire un rapport technique sur leur mise en œuvre.

Résultat attendu 4 : Les enseignements de la composante 1 sont capitalisés et diffusés

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Organiser un atelier national de capitalisation réunissant les principales parties prenantes concernées ;
- Présenter les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'action pilote ;
- Formuler des recommandations visant à favoriser la réplication de cette approche dans d'autres zones côtières ;
- Contribuer aux échanges avec l'organisation responsable de la composante 2 afin de consolider les résultats globaux de l'action pilote.

Résultat attendu 5 : Les exigences techniques, administratives, financières et de communication sont respectées

➤ Suivi technique

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Documenter les activités réalisées et les résultats obtenus ;
- Collecter les données techniques relatives aux activités de concertation, de sensibilisation et aux opérations d'immersion ;
- Identifier les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques et les enseignements tirés ;
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et des produits de capitalisation demandés par le SPA/RAC.

➤ Communication et visibilité

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Contribuer aux activités de communication et de visibilité de l'action pilote conformément aux orientations du SPA/RAC et du projet FishEBM MED ;
- Fournir des photographies de qualité professionnelle, vidéos, témoignages et tout autre contenu utile à la valorisation des activités ;
- Contribuer à la préparation de supports de communication (articles, publications sur les réseaux sociaux, fiches de capitalisation, etc.) en coordination avec le SPA/RAC ;
- Veiller au respect des exigences de visibilité du SPA/RAC et du projet FishEBM MED et de ses partenaires.

➤ Suivi administratif et financier

L'organisation sélectionnée devra :

- Assurer une gestion administrative et financière rigoureuse des activités qui lui sont confiées conformément aux dispositions de l'accord signé avec le SPA/RAC ;
- Tenir à jour l'ensemble des pièces justificatives techniques et financières ;
- Veiller à ce que toutes les dépenses engagées soient éligibles, correctement documentées et justifiées ;

- Transmettre au SPA/RAC, dans les délais convenus, les informations, pièces justificatives et documents nécessaires au suivi technique et financier de la composante 1 ;
- Veiller à ce que les achats de biens et services soient réalisés dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de bonne gestion des ressources.

V- Durée de mise en œuvre

La durée de mise en œuvre de la composante 1 de l'action pilote est fixée à sept (7) mois à compter de la date de signature de l'accord entre le SPA/RAC et l'organisation sélectionnée.

L'ensemble des activités devra être achevé au plus tard le 31 mars 2027, y compris la soumission et l'approbation de tous les livrables techniques, administratifs et financiers prévus par le présent appel.

VI- Budget

Dans le cadre du projet FishEBM MED, le SPA/RAC met à disposition un budget maximal de Vingt-neuf Mille cinq cents Dollars Américains (29000 USD) pour la mise en œuvre des activités prévues au titre de la composante 1 de l'action pilote NAP+ Tunisie.

Ce budget devra couvrir l'ensemble des activités prévues dans le cadre du présent appel, y compris les prestations techniques, les équipements, les fournitures, les frais logistiques, les activités de sensibilisation, les opérations d'acquisition, de transport et d'immersion des récifs artificiels, ainsi que les coûts liés à l'organisation de l'atelier national de capitalisation.

Les candidats devront compléter le formulaire de budget (Annexe IV) en détaillant la répartition prévisionnelle des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des activités relevant de la composante 1 de l'action pilote.

Les frais administratifs ne pourront excéder 10 % du budget total.

Le financement sera versé en quatre (4) tranches, selon les modalités suivantes :

- 30 % à la signature de l'accord ;
- 30 % après soumission et approbation d'un premier rapport technique d'avancement, accompagné des pièces justificatives financières démontrant que 70 % de la première tranche ont été dépensés ;
- 30 % après soumission et approbation d'un second rapport technique d'avancement, accompagné des pièces justificatives financières démontrant que 70 % du montant cumulé des première et deuxième tranches a été dépensé ;
- 10 % après l'achèvement de l'ensemble des activités et l'approbation du rapport technique final, du rapport financier final, ainsi que de l'ensemble des pièces justificatives financières et des livrables contractuels.

Les acquisitions de biens, de travaux et de services réalisées dans le cadre de cette subvention devront respecter les principes de transparence, d'économie, d'efficacité, d'égalité de traitement et de bonne gestion financière. Les pièces justificatives relatives aux procédures d'achat mises en œuvre par l'organisation sélectionnée devront être transmises au SPA/RAC avec les rapports techniques et financiers d'avancement.

VII- Modalités de soumission des candidatures

Les organisations de la société civile répondant aux critères d'éligibilité sont invitées à soumettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

1. Statut juridique de l'organisme soumissionnaire.
2. Dernier rapport d'activité de l'organisme soumissionnaire.
3. Déclaration sous serment attestant que le candidat ne se trouve dans aucune situation incompatible avec la mission ou susceptible de compromettre son indépendance dans son exécution.
4. Cahier des charges de l'appel à manifestation, signé (date, signature et cachet du fournisseur en fin de document).
5. La déclaration de l'OSC candidate dûment signée (Annexe I) ;
6. Le formulaire de candidature dûment complété (Annexe II) ;
7. Le plan de travail détaillé (Annexe III) ;
8. Le budget prévisionnel (Annexe IV) ;
9. Les curriculum vitae des membres de l'équipe proposée ;

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard le **30 août 2026 à 23h59 (heure de Tunis – UTC+1)** à l'adresse électronique suivante :

procurement@spa-rac.org

L'objet du courrier électronique devra être libellé comme suit : **Appel à manifestation d'intérêt N°33/2026_SPA/RAC_FishEBM Med – [Nom de l'organisation candidate]**

Toute demande de clarification relative au présent appel devra être adressée par courrier électronique à l'adresse : procurement@spa-rac.org au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de soumission des candidatures.

Les dossiers incomplets ou reçus après la date et l'heure limites de soumission ne seront pas pris en considération.

VIII- Processus de sélection

Les candidatures reçues seront évaluées par une commission d'évaluation constituée par le SPA/RAC.

Dans un premier temps, la commission vérifiera la conformité administrative et l'éligibilité des candidatures. Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité définis dans le présent appel seront rejetés.

L'évaluation sera effectuée selon une grille de critères qui permettra d'attribuer une note globale à chaque dossier de candidature et d'établir un classement des candidats. Les candidatures seront notées sur 100 points selon les critères suivants :

Grille d'évaluation			
Critère			Score
Organisation, expérience et équipe proposée	Expérience de l'OSC	Expérience démontrée dans des projets liés à la conservation de la biodiversité marine, à la restauration des écosystèmes marins, à la gestion durable des ressources halieutiques, aux aires marines protégées, à l'économie bleue, à la gouvernance participative, à la sensibilisation environnementale ou à d'autres domaines pertinents.	15 points maximum 3 points par référence pertinente
		Aucune référence pertinente	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
	Connaissance du contexte local	L'organisation démontre une excellente connaissance de l'archipel de Kerkennah grâce à une implantation locale et/ou une expérience significative de travail avec les communautés de pêche artisanale, les autorités locales et les autres acteurs concernés.	10 points maximum
		Bonne connaissance de la région démontrée par une ou plusieurs interventions ponctuelles	5 points
		Aucune expérience démontrée dans la zone d'intervention	0 point
	Equipe proposée	L'équipe proposée est hautement qualifiée, complémentaire et fait preuve d'une expertise pertinente pour la mise en œuvre des activités	10 points maximum
		L'équipe dispose d'une expérience suffisante, même si l'effectif de ses membres pourrait s'avérer légèrement insuffisant, ce qui pourrait avoir une incidence sur la pleine exécution de certaines activités.	5 points
		L'équipe manque à la fois d'effectifs suffisants et de l'expérience nécessaire, ce qui pourrait limiter sa capacité à mener à bien les activités proposées de manière efficace.	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
Proposition technique et approche de mise en œuvre	Compréhension de la mission	Démontre une excellente compréhension des objectifs de la composante 1 de l'action pilote, du contexte d'intervention, des résultats attendus et du rôle de l'OSC	15 points maximum
		Démontrer une compréhension satisfaisante de la mission	10 points
		Compréhension insuffisante de la mission	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
	Plan de mise en œuvre	Les activités proposées, la méthodologie, les modalités de	20 points maximum

		coordination avec les partenaires et l'approche de mise en œuvre sont réalistes, cohérentes, bien structurées et permettent d'atteindre efficacement les résultats attendus.	
		Les activités proposées, la méthodologie, les modalités de coordination avec les partenaires et l'approche de mise en œuvre sont globalement satisfaisants, mais nécessitent des améliorations mineures.	10 points
		Les activités proposées, la méthodologie, les modalités de coordination avec les partenaires et l'approche de mise en œuvre sont incomplets, irréalistes ou incohérents.	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
	Calendrier de mise en œuvre	Le calendrier de mise en œuvre est réaliste, clairement présenté, bien structuré et cohérent avec les activités proposées et la durée du projet.	10 points maximum
		Le calendrier de mise en œuvre est globalement adéquat, mais nécessite des précisions ou des ajustements mineurs.	5 points
		Le calendrier est incomplet, irréaliste ou n'est pas fourni.	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
Budget proposé et rapport coût-efficacité	Le budget proposé est réaliste, bien justifié, clairement lié aux activités proposées, présente un bon rapport qualité-prix et est cohérent avec le plan de mise en œuvre et le calendrier proposés.		20 points maximum
	Le budget proposé est globalement adéquat, mais nécessite quelques précisions ou ajustements mineurs.		10 points
	Le budget proposé n'est pas réaliste, est mal justifié ou n'est pas cohérent avec le plan de mise en œuvre et le calendrier proposés.		0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
Score Total (100 points maximum)			... points

Seules les candidatures ayant obtenu au moins **70 points sur 100** pourront être retenues. Le SPA/RAC se réserve le droit de ne pas attribuer le marché si aucune candidature n'est jugée techniquement et financièrement satisfaisante.

IX- Mise en œuvre, suivi et modalités de rapportage

L'organisation de la société civile sélectionnée signera avec le SPA/RAC un accord de mise en œuvre définissant les droits et obligations des deux parties, le plan de travail approuvé, le budget, les modalités de paiement, les exigences en matière de rapportage ainsi que les dispositions relatives à la mise en œuvre de la composante 1 de l'action pilote.

La mise en œuvre de la composante 1 débutera dès la signature de l'accord. Si l'organisation sélectionnée ne démarre pas les activités dans les délais convenus, sans justification préalable acceptée par le SPA/RAC, celui-ci se réserve le droit de résilier l'accord et, le cas échéant, de demander le remboursement des sommes déjà versées.

Conformément au calendrier de paiement prévu dans l'accord, l'organisation sélectionnée devra soumettre les livrables suivants :

- un premier rapport technique d'avancement, accompagné des pièces justificatives financières démontrant que 70 % de la première tranche ont été dépensés, afin de permettre le versement de la deuxième tranche ;
- un deuxième rapport technique d'avancement, accompagné des pièces justificatives financières démontrant que 70 % du montant cumulé des première et deuxième tranches a été dépensé, afin de permettre le versement de la troisième tranche ;
- un rapport technique final et un rapport financier final, accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives et des livrables contractuels, conditionnant le versement du solde.

L'organisation sélectionnée devra assurer une gestion administrative et financière rigoureuse des activités relevant de la composante 1 de l'action pilote. Elle tiendra à jour l'ensemble des documents techniques et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités. Toutes les dépenses devront être dûment justifiées par des pièces probantes (factures, reçus, contrats ou tout autre document justificatif) et être conformes aux dispositions de l'accord signé avec le SPA/RAC.

Le SPA/RAC assurera le suivi de la mise en œuvre des activités pendant toute la durée de l'accord, notamment à travers :

- des réunions de coordination régulières avec l'organisation sélectionnée et, le cas échéant, avec l'organisation sélectionnée pour la mise en œuvre de la composante 2, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité de l'action pilote ;
- l'examen des rapports techniques et financiers ;
- des visites de terrain, lorsque cela est jugé nécessaire ;
- toute autre activité de suivi ou de vérification permettant de s'assurer de la bonne exécution des activités.

Le SPA/RAC se réserve le droit de demander toute information complémentaire, d'effectuer des vérifications administratives ou financières et de proposer, en accord avec l'organisation sélectionnée, les ajustements nécessaires au bon déroulement des activités, à condition que ceux-ci demeurent conformes aux objectifs et au budget approuvés.

ANNEXE I

Déclaration de l'organisation candidate

Je soussigné(e),, agissant en ma qualité de, représentant(e) légal(e) de l'organisation, certifie par la présente que :

- les informations et documents fournis dans le présent dossier de candidature sont exacts, complets et sincères ;
- l'organisation que je représente remplit les conditions d'éligibilité prévues dans le présent appel à manifestation d'intérêt ;
- j'ai pris connaissance de l'ensemble des dispositions du présent appel, y compris des conditions de financement et de mise en œuvre, et les accepte sans réserve ;
- en cas de sélection, l'organisation s'engage à mettre en œuvre les activités conformément au dossier de candidature approuvé et aux dispositions de l'accord qui sera conclu avec le SPA/RAC.

Nom et Prénom:

Fonction:

Date et lieu:

Signature et cachet:

ANNEXE II

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'une organisation de la société civile pour contribuer à la mise en œuvre de l'action pilote NAP+ Tunisie – composante 1 :

« Restauration écologique par immersion de récifs artificiels et gouvernance participative dans la future Aire Marine et Côtière Protégée des îlots nord de Kerkennah »

PARTIE A. INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

1. Informations administratives

Nom de l'Organisation	
Statut juridique	
Date de création	
Numéro d'enregistrement	
Adresse postale	
Site internet/Réseaux sociaux (le cas échéant)	
Nom de la personne de contact	
Fonction de la personne de contact	
Téléphone de la personne de contact	
Adresse électronique de la personne de contact	

2. Présentation de l'organisation

*Décrivez brièvement la mission de votre organisation, ses principaux domaines d'intervention ainsi que son ancrage territorial
(maximum 250 mots)*

3. Expérience pertinente

Fournissez une brève description de projets antérieurs (min. 3 et max. 5) dans lesquels votre organisation a été impliquée et qui sont pertinents pour cette candidature

Projet	Période (Mois/année)	Bailleur	Budget	Zone d'intervention	Principales activités réalisées	Principaux résultats
Exp: Projet 1.....	05/2020 - 10/2021	Union Européenne	50K Euro	Kerkennah		
Projet 2						
...						

4. Equipe proposée

Veuillez présenter l'équipe mobilisée (ainsi que le partenaire technique le cas échéant) pour la mise en œuvre de la composante 1.
(Joindre les CV en annexe)

Nom et prénom	Fonction dans l'OSC	Rôle dans le projet

PARTIE B. PROPOSITION TECHNIQUE

1. Compréhension de la mission

Décrivez brièvement :

- votre compréhension des objectifs de la composante 1 de l'action pilote ;
- votre compréhension des enjeux liés à la restauration écologique des habitats marins et à la gouvernance participative dans la future AMCP des îlots nord de Kerkennah ;
- l'approche générale de votre organisation pour atteindre les résultats attendus.

(Maximum 2 pages)

2. Plan de mise en œuvre

Remplissez le tableau suivant et ajoutez autant de lignes que nécessaire

Résultat attendu	Activités proposées	Approche proposée	Principaux partenaires impliqués
Résultat 1 : Les activités de la composante 1 sont préparées et coordonnées avec les partenaires concernés	Activité 1:		
	Activité 2		
	Activité...		
Résultat 2 : Les parties prenantes locales sont mobilisées et impliquées dans la mise en œuvre de l'action pilote	Activité 1:		
	Activité 2		
	Activité ...		
Résultat 3 : Les récifs artificiels sont acquis, transportés et immergés conformément aux exigences techniques et réglementaires	Activité ...		
Résultat 4 : Les enseignements de la composante 1 sont capitalisés et diffusés			
Résultat 5 : Les exigences techniques, administratives, financières et de communication sont respectées			

3. Analyse des risques et mesures d'atténuation

Identifiez les principaux risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre des activités et proposez, pour chacun d'eux, les mesures d'atténuation envisagées. Ajoutez autant de lignes que nécessaire

Risques identifiés	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation proposées

ANNEXE III

Plan de travail détaillé

Le candidat est invité à présenter le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des activités proposées sur toute la durée du projet (septembre 2026 à mars 2027).

Le calendrier doit être cohérent avec le plan de mise en œuvre présenté dans l'Annexe II.

Indiquer, par une croix (X) ou une barre de progression, les périodes prévues pour la réalisation de chaque activité. Vous pouvez ajouter autant de lignes que nécessaire pour décrire le plan de travail.

Résultats	Activité	2026				2027		
		09	10	11	12	01	02	03
Résultat 1 : Les activités de la composante 1 sont préparées et coordonnées avec les partenaires concernés	Activité 1							
	Activité 2							
Résultat 2 : Les parties prenantes locales sont mobilisées et impliquées dans la mise en œuvre de l'action pilote								
Résultat 3 : Les récifs artificiels sont acquis, transportés et immergés conformément aux exigences techniques et réglementaires								
Résultat 4 : Les enseignements de la composante 1 sont capitalisés et diffusés								
Résultat 5 : Les exigences techniques, administratives, financières et de communication sont respectées								

ANNEXE IV

Budget prévisionnel

Le candidat est invité à présenter le budget prévisionnel sur toute la durée du projet. Le budget proposé doit être cohérent avec le plan de mise en œuvre présenté à l'Annexe II et le calendrier présenté à l'Annexe III. Chaque dépense doit être suffisamment décrite pour permettre son évaluation. Vous pouvez ajouter autant de lignes que nécessaire.

Résultats attendus	Activité	Type de dépense	Description	Prévisions budgétaires (USD)
<i>Résultat 1 : Les activités de la composante 1 sont préparées et coordonnées avec les partenaires concernés</i>	Activité 1:	Ressources humaines		
		Services contractuels		
		Equipements/ fournitures		
		Déplacements		
	Activité 2:			
	Activité ...			
<i>Résultat 2 : Les parties prenantes locales sont mobilisées et impliquées dans la mise en œuvre de l'action pilote</i>				
<i>Résultat 3 : Les récifs artificiels sont acquis, transportés et immergés conformément aux exigences techniques et réglementaires</i>				
<i>Résultat 4 : Les enseignements de la composante 1 sont capitalisés et diffusés</i>				
<i>Résultat 5 : Les exigences techniques, administratives, financières et de communication sont respectées</i>				
Sous-Total (USD)				
Frais administratifs (maximum 10%)				
Grand Total (USD)				